



## **Déclaration intersyndicale à la CAAS plénière du 4 avril 2019**

Monsieur le Recteur, vous avez devant vous des représentants des personnels stupéfaits à l'ouverture de cette CAAS plénière suite à la réunion préparatoire du 27 mars qui, pour faire face aux crédits insuffisants, ne nous a proposé que des coupes budgétaires. Amputer voire supprimer certaines ASIAs, réduire le plafond des demandes de secours de 1000 à 800 €, baisser le quotient familial ne nous paraît pas concevable comme solution pour répondre à une croissance importante des secours. A l'inverse, l'ensemble des organisations syndicales siégeant à la CAAS se positionne sur une augmentation des crédits pour faire face à cette demande croissante ! Les coupes sombres que vous nous proposez nous apparaissent non seulement comme une négation des problèmes financiers rencontrés par nos collègues qui subissent un accident de la vie, mais aussi comme un recul important de la politique sociale académique qui ne répondrait plus aux demandes de ses agents !

Dans ce contexte, nous nous interrogeons sur certaines questions techniques :

1°) - l'impossibilité de ne pas dépasser les 25 % des crédits mobilisables dès le mois de mars est incompréhensible. Lors de la réunion de la section permanente du 7 mars, toutes les demandes de secours ont fait l'objet d'un abattement de 25 % ; cette application contrainte nous paraît profondément inégalitaire car une même situation examinée en mars ou en septembre pourrait avoir des résultats différents ! Qui fixe cette limite alors que dans les textes c'est le Recteur qui est responsable du BOP de l'action sociale et qui a toute latitude pour ouvrir (ou pas) certains crédits ? Par ailleurs qu'en est-il du budget hors Titre 2 qui apparaît comme sanctuarisé ? Pourquoi ne pourrions nous pas disposer d'au moins 50 % des crédits afin d'avoir un montant moins limitatif sur les premiers mois de l'année ?

2°) - le manque de lisibilité des crédits de l'action sociale alors que le budget de l'Etat est voté en novembre de l'année précédente et décliné pour chaque ministère et pour chaque BOP

3°) - une année budgétaire trop courte qui empêche un étalement des demandes sur les 12 mois de l'année ; la dernière réunion de la CAAS secours de l'année N a lieu début novembre... et la première de l'année N + 1 pas avant la 2<sup>nd</sup>e quinzaine de janvier ;

4°) - des coûts de gestion de l'action sociale interministérielle qui restent élevés (5,47 % sur le budget de 2019) alors que le gouvernement s'était engagé à les réduire à 4,80 % ;

5°) - un report de dépenses de l'année N à l'année N + 1 sur ces 3 dernières années qui devient exponentiel : 56 437 € de 2018 à prendre sur le budget 2019, il est nécessaire de demander auprès du ministère une enveloppe complémentaire exceptionnelle afin d'apurer cette dette et de repartir sur des bases saines pour 2019 tout en sachant que l'académie a remonté au ministère autour de 30 000 € sur le budget action sociale précédent !

Mais ces considérations techniques ne sont qu'en partie responsables des difficultés budgétaires que nous connaissons aujourd'hui. C'est surtout la politique gouvernementale consistant à précariser de plus en plus les personnels en baissant le nombre de postes aux concours et en recrutant massivement des contractuels que nous dénonçons. Pour preuve, sur les dossiers de secours examinés sur l'année 2018, 116 sur 256 soit 45 % concernent des agents sous contrat. Parmi ces personnels beaucoup d'entre eux, et il serait plus juste de dire beaucoup d'entre elles, travaillent dans le cadre d'un temps partiel contraint (50 % ou 75%) ; c'est le cas d'une grande partie des AED aidés et plus encore des AESH où il est rare que l'on examine des situations dont le contrat est à plus de 20 heures hebdomadaires ! Il faut que le ministre assume sa politique régressive des ressources humaines et abonde les crédits de l'action sociale en conséquence pour faire face aux demandes en hausse tant au niveau de leur nombre que des sommes demandées. L'année dernière nous dénoncions une disparité importante entre les budgets de l'action sociale des différents ministères où l'Education Nationale faisait figure de parent pauvre, les choses n'ont pas fondamentalement changé tant d'un point de vue financier qu'humain (nombre d'assistants sociaux par agent). Ce serait donc précariser davantage les collègues les plus fragilisés et qui sont dans une situation financière critique que de ne pas répondre favorablement à notre demande d'un budget plus important. La perspective inverse que vous nous proposez, en resserrant les crédits des ASIAs ou en révisant à la baisse le plafond des secours, c'est-à-dire toujours moins pour les plus précaires, n'est pas, pour les organisations syndicales représentatives des personnels, une réponse acceptable.

Nous ne pouvons cautionner ces gouvernances régressives et demandons en conséquence une meilleure lisibilité ainsi qu'un budget de l'action sociale à la hauteur des situations et des circonstances.